



Le changement climatique : une menace et une opportunité pour les droits humains

Les effets du changement climatique se font plus visibles chaque jour, et leurs conséquences sur les droits humains de plus en plus importantes. Les sécheresses, les inondations, ou encore la montée des eaux rendent l'accès aux ressources, à l'eau, à la santé, ou à la nourriture de plus en plus incertains. Les populations les plus vulnérables, souvent dans les pays en développement, sont parmi les plus touchées alors qu'elles ne disposent pas de moyens suffisants pour s'adapter à ces changements qui ne feront qu'augmenter dans les décennies à venir. Ce ne sont en effet pas seulement les droits des générations présentes que l'on met en péril, mais aussi ceux des générations futures. Qu'advient-il, par exemple, des populations des petites îles d'Océanie condamnées à disparaître à moyen terme ? Le changement climatique a déjà fait ses premiers réfugiés climatiques, et leur nombre ne fera que croître dans le futur. Il est donc capital d'adopter au niveau international des mécanismes permettant de protéger ces populations ainsi que leurs droits.

Conséquence indirecte de la crise climatique, les acteurs de la société civile qui dénoncent les violations de l'environnement et l'inaction des gouvernements face au changement climatique font face à des attaques de plus en plus violentes contre leurs libertés et leurs droits fondamentaux. En 2019, on estime que plus de 200 défenseurs de l'environnement, pour une grande partie d'entre eux issus de peuples indigènes, ont été tués à cause de leur activisme. Les peuples indigènes jouent un rôle majeur dans la défense de l'environnement, grâce à leur combat pour la préservation des écosystèmes et de la biodiversité, mais aussi par leur rapport à la nature et à leur philosophie juridique dans ce domaine, dont nous devons nous inspirer.

Au-delà de la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, notre politique climatique doit donc adopter une approche fondée sur les droits humains. Ce n'est qu'avec l'accord de Paris que ce focus sur les droits de l'homme apparaît pour la première fois dans les traités liés à l'action climatique, mais cette approche non contraignante reste encore insuffisante. C'est aux institutions européennes et aux Etats membres de renforcer cette approche et de créer des garde-fous dans leur législation pour protéger les droits humains des conséquences néfastes du changement climatique.

De la même manière, nous devons tout faire pour condamner les atteintes portées aux défenseurs de l'environnement et aux peuples indigènes. Nous devons également tout faire pour mieux les protéger en leur assurant l'accès à des systèmes de plaintes et de compensations efficaces. Cette question des droits humains doit être une pierre angulaire de notre diplomatie environnementale et de nos politiques commerciales.


La défense des droits humains et de l'environnement doit aussi passer par une révision du droit des entreprises. Certaines entreprises multinationales contribuent très fortement à la dégradation du climat et de l'environnement et ne font souvent que peu



Maria Arena

Députée au Parlement européen, Présidente de la Sous-commission « Droits de l'homme »

“Les effets du changement climatique se font plus visibles chaque jour, et leurs conséquences sur les droits humains de plus en plus importantes.”



de cas du respect des droits humains, sans que leur responsabilité ne soit engagée ou qu'elles aient à répondre de ces externalités négatives. Le Parlement européen a récemment adopté un rapport ambitieux sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, et la proposition de législation sur le devoir de vigilance des entreprises qui doit être dévoilée cette année par la Commission européenne sera, je l'espère, à la hauteur des enjeux.

Souvent précédant le monde politique sur ces questions, le droit en général et le droit international des droits humains s'en sont emparés et permettent de plus en plus de s'attaquer indirectement aux conséquences du changement climatique. Certains droits fondamentaux, comme le droit à la vie, peuvent être utilisés devant les cours pour sanctionner les dégradations de l'environnement ou l'inaction des politiques. Bien que limité, le droit à un environnement sain a été reconnu par la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, et le Parlement européen s'est déjà prononcé à plusieurs reprises pour une reconnaissance universelle de ce droit par l'organisation des Nations unies.

Un autre combat qui permettrait également de mieux protéger la planète du changement climatique et donc les droits humains, est la question des droits donnés à l'environnement et à la planète elle-même. Le Parlement européen s'est ainsi prononcé dans un récent rapport parlementaire pour la création d'un crime d'écocide dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, position également soutenue par la Belgique. La reconnaissance de ce crime permettrait de mieux combattre l'impunité des auteurs d'infractions environnementales, ainsi que de renforcer la capacité juridique des juridictions nationales en la matière.

L'approche de la lutte contre le changement climatique par l'angle des droits humains soulève nombre de débats passionnants dans la littérature scientifique mais qui sont encore trop peu présents dans le débat politique, comme la reconnaissance d'un droit transgénérationnel qui garantirait les droits des futures générations, le caractère transfrontalier et universel de la menace climatique qui remet en question le principe de souveraineté des Etats, ou encore la question de la hiérarchie des normes internationales où les droits économiques continuent de primer sur les droits humains et de l'environnement.

Maria Arena

Députée au Parlement européen,
Présidente de la Sous-commission
« Droits de l'homme »